

LE MATIN

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION :

ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 43
TOURCOING, 3 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :

Nord et Départements limitrophes :
Trais mois : 4 fr. 50 — Un an : 16 fr.
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de
chaque mois et sont payables d'avance

SIÈGE ADMINISTRATIF :

Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 97)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENVOYÉS

Les annonces sont reçues aux Bureaux
du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille
et dans toutes les Agences de Publicité.

Lire plus loin :

La discussion sur la loi de 3 ans à la
Chambre des Députés.

Le budget de l'État.

Au Fort Gassion ; à propos d'une enquête;
du Conseil de guerre de Lille.

Le retrait des mineurs.

Les bars spéciaux et le Syndicat des Cabare-
tiers de Lille.

LES INSTITUTEURS

On voudrait pouvoir, par une claire
disposition typographique, mettre en
face l'un de l'autre l'allophone prononcé
et le français écrit. On a vu un instituteur
des Sablès d'Olonne au passage d'un régi-
ment et le discours au Sénat de M. de
Lamarzelle.

M. de Lamarzelle, bien qu'il s'en soit
abstenu, après avoir dénoncé les lan-
guages celtiques de quelques instituteurs
et les avoir montrés dressés contre
leurs supérieurs et contre l'État, avait
généralisé. Quelques instituteurs ont
manifesté, donc tous sont coupables
et tout le corps est atteint. Rappe-
lons d'ailleurs un passage de cette dia-
tribe, dont furent heureusement justes
le président du Conseil, M. Antoine Pé-
rier et M. Debierre. Le sénateur réac-
tionnaire disait :

« On dit que c'étaient des égares d'un
moment. S'il en avait été ainsi, ils auraient
expliqué au ministre, qui ne demandait pas
mieux que de les écouter, leurs regrets et
leur excuses. Ils ont fait tout le contraire.
On a dit, — et c'est ce que vous paraissez
prétendre, mon honorable collègue, — que
c'étaient les instituteurs qui ont demandé
qu'il y ait un tribunal. Mais les instituteurs
qui ont été ainsi punis, c'étaient des
instituteurs mandelés par des syndicats
professionnels d'instituteurs. Parmi ces
congressistes de Chambéry, il y avait beau-
coup de conseillers départementaux, élus par
conséquent par leurs collègues de tout un
département.

Des instituteurs, les congressistes de Cham-
béry ? Alors, qu'ils ont été délégués à la
Chambre par un homme d'une assez grande
autorité que M. Fernand Boulson, si on
n'a pu être constaté, n'est soutenu par
l'extrême gauche. Veillant, quant au
projet de loi, à être antimitralistes, di-
sant, sur les applaudissements des unités :
« Tant mieux ! ils ne se seront jamais assez
fait. Ils ont été saisis, par conséquent, par
une très grande parole de la Chambre. Et
vous dites que ce sont des instituteurs ?
« Monsieur, je vais droit au but et je
vais vous dire tout ce que je pense. Après
des faits précis et ceux que je vois citer,
pouvez-vous nier qu'il y ait dans le
projet de votre enseignement une crise du
pédagogisme ?
« Mais vous savez bien qu'elle existe et
depuis longtemps.

Et bien non, M. de Lamarzelle, les
instituteurs ne sont pas des celtiques,
des antimitralistes, comme le dirent avec
vous MM. Delahaye et Jénouvrier.
Volez, pour votre éducation et la leur,
l'allophone dont M. Laroche, institu-
teur-adjoint à Saint-Mathurin, près des
Sablès, a salué le colonel du 86^e régi-
ment d'infanterie qui revenait d'exécu-
ter des exercices de tir :

Ce n'est pas sans une bien vive émotion,
dit-il, que je vois passer aujourd'hui devant
moi ce régiment de nos soldats. J'ai ac-
compagné mes deux années de service mili-
taire. Ce n'est pas aussi sans un profond
respect pour l'armée française et la défense
de la France que j'ai vu, instituteur publi-
cien, de vous que sa filleule se joignent à
moi pour vous offrir ces fleurs. Je suis en
vous, mon colonel, le régiment dont vous
avez le commandement, l'armée française
tout entière dont la mission et noble est de
défendre la sol de la France, le sol de la
République. Je m'adresse à vous respectueu-
sement devant la dépense du 66^e qui
devient le phalange de nos soldats, qui
morte aujourd'hui, ont eu le leur beau et
ferme dans les journées de Bellemeuse, An-
vers et Magenta ; qui ont eu la défendre au
prix de leur sang pour la légion comme une
pièce religieuse sur les soldats d'aujourd'hui.
Honneur au 66 !
Au nom de l'école laïque, qui respecte,
quoiqu'on dise, l'armée française et honore
ses héros, tout en leur préparant de dignes
successeurs, je vous prie de vouloir bien
accepter, mon colonel, ces modestes fleurs.
Qu'elles vous servent de bon souvenir que
j'ai su conserver de votre régiment tout en-
tier, la reconnaissance qu'on a inspirée
sous vos supérieurs, l'affection bien grande
que je réserve à mes anciens camarades.
Qu'elles vous disent enfin l'amour que
l'on enseigne à l'école laïque pour l'armée,
pour la France, pour la patrie.

Le colonel a prescrit que cette allocu-
tion serait lue dans toutes les compa-
gnies. Nous souhailions, pour notre
part, qu'elle soit lue par les réaction-
naires et nous leur demanderons en-
suite s'ils osent soutenir que les institu-
teurs sont des antimitralistes. Car, il faut
le dire, les sentiments exprimés par
l'instituteur de Saint-Martin sont ceux
de la majorité, de la très grande majori-
té, de la quasi-unanimité même, de ses
collègues.
Ce n'est pas une raison de plus pour
leur témoigner notre confiance et notre
intérêt, pour la défense contre les lan-
guages de leurs adversaires et pour as-

surer leur existence matérielle dans des
conditions honorables. Le Sénat est
heureusement entré dans cette voie,
mercredi, en votant — sur l'initiative
de MM. Debierre, Herriot et Négra —
une prime de 100 francs aux institu-
teurs et aux institutrices pourvus du
brevet supérieur ou du certificat d'étu-
des normaux.

Quant à les défendre, c'est une tâche
qui s'imposa au législateur d'abord —
et nous voulons croire que la Chambre,
au début des raiilleries et des érailleries
des réactionnaires et des progressistes
— ne manquera pas à son devoir. Il res-
tera ensuite aux fonctionnaires, et aux
magistrats de la République à assurer
l'application stricte de la loi. Nous nous
soutiendrons plus alors à des scandales pa-
raîtrai à ceux de Couffoueux... et d'il-
leux.

CH. DE LA RUE.

LES CHAUFFARDS

On a lu hier dans quelles circonstances
M. Aristide Briand a été blessé et failli être
tué, écrasé, par un camion automobile.
Par bonheur, les blessures de l'éminent
homme d'État ont moins graves qu'elles
eussent été d'abord et l'ancien président du
Conseil en sera quitte pour garder la chambre
quelques jours.

Mais, encore une fois, il nous faut dé-
plorer l'impuissance dont jouissent les chauffards,
alors que leurs victimes se comptent par
milliers.

Celui qui est responsable de l'accident al-
lait, paraît-il, dans les environs de la
kilomètres à l'heure et c'est miracle que
M. Aristide Briand soit sauf, le voiture de
ce dernier ayant été, à la lettre, réduite en
miettes par la violence du choc.

Aussi bien sur nos grandes routes que
dans les rues de nos grandes villes, les
chauffards se livrent à une véritable course
à la mort, hélas ! le vie des passants
semble être en jeu.

Il est grand temps que les pouvoirs pu-
blics s'en préoccupent.

En souhailant à M. Aristide Briand un
prompt rétablissement, souhaitons aussi que
l'émotion patriotique qui a été provoquée
par cet événement et le Parlement à régle-
menter la vitesse des automobiles de tous
genres et de toutes dimensions.

L'incident Jeanne d'Arc

M. Touny reste à son poste

On communique la note suivante :
« Une conférence a eu lieu ce matin, au
ministère de l'Instruction publique, entre
le président du Conseil, le ministre de l'in-
térieur et le préfet de police.

« A la suite de l'expédition supplémentaire
ordonnée hier par M. Klotz sur des faits ré-
vélés au préfet de police et au ministre de
l'intérieur postérieurement au débat devant
la Chambre, il a été reconnu que M. Touny
n'était pas coupable de la négligence qui lui
avait reproché.

« En conséquence, M. Hennon a été invité
à ne pas donner suite à la mise à la retraite
du directeur de la police municipale ».

ECHOS

Les bons amis
« Un cours de sa fille Jeannette, Gnelve
Cherrier fréquente les milieux anarchis-
tes. C'est de son âge... et de son temps.
Puis vint la triomphante de Louise, et, un
soir, au Moulin de la Galette, le ministre de
l'Instruction publique remit le croix d'hon-
neur au mari qui l'accepta sans aucune
honte. Ainsi va la vie !
Celle distinction ne fut naturellement pas
du goût de tous les anciens amis de Cher-
rier. L'un d'eux, le représentant du Cham-
bre de l'éducation, lui avait offert pour
fêter son ruban rouge, lui dit avec ironie :

— Mon vieux, je ne le félicite pas...
— Merci tout de même.
— Non, je ne le félicite pas, mais l'en-
fer qui j'en ai. Le fondateur de l'ordre dont
tu portes les insignes et moi, nous n'avons
pas les mêmes opinions.

Cet ami intrigué est aujourd'hui chef
de fanfare. Il est vrai que ce n'est pas une
fanfare militaire.

Alfred et Herbert
Dans ma rue de Loches.
Un voyageur de commerce se présente
à la porte d'un magasin.
— Le patron est-il là ?
— Il est sorti, répond un employé, mais
si vous voulez, venez m'avez qu'à al-
ler sur la Grande-Place, il est chez Albert,
via-à-vis Alfred.

Et comme stupéfié, le voyageur roulet
dit :
— Mon bon Alfred, je suis un employé, mais
si vous voulez, venez m'avez qu'à al-
ler sur la Grande-Place, il est chez Albert,
via-à-vis Alfred.

— Mon bon Alfred, il n'y a pas à vous
tromper, Alfred est le statue d'Alfred de
Vigny et Herbert c'est le casé Julia en face.

L'ESPRIT DE TOUS

Anteur de la première de Julien :
— Le malheureux héros de Guy de Maupis-
tardier finit dans une misère noire.
— Le compositeur de « Louise » aurait pu
initier son travail opéré : Moulins.



Le Monument de Villars à Denain qui vaut la médaille d'honneur au sculpteur Gauquière

Ainsi que nous l'avons dit hier, le jury du
Salon des Artistes français a décerné —
par 100 voix sur 210 votants — la médaille
d'honneur de sculpture à M. Henri Gauquière.
M. Henri Gauquière est originaire de Flers,
près Lille.

Cette haute distinction est la consécration
d'un grand talent de notre compatriote.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LA COMPOSITION de la haute atmosphère

(Suite) (1)
On sait par l'observation des météores que
l'atmosphère terrestre dépasse au moins 150
kilomètres, et qu'il est très probable qu'elle
s'étend encore plus haut ; quoique ces don-
nées soient un peu hypothétiques, il est im-
portant d'être fixé sur ces questions.

Voici l'opinion de M. Wegener : Nous
avons dit que jusqu'à 200 kilomètres la quan-
tité d'azote grandit selon l'altitude ; elle aug-
menterait jusqu'à environ 40 kilomètres où
elle atteindrait un maximum de 90 % pen-
dant que l'oxygène n'atteint que 10 % et
l'hydrogène 1 %. Plus haut la quantité d'azote
diminuerait, remplacée par
de l'hydrogène ; à 60 kilomètres la compo-
sition de l'air serait de 12 % d'hydrogène, 77
% d'azote et 11 % d'oxygène.

Nous admettons alors la région de l'hydro-
gène entre 60 et 200 kilomètres d'altitude. A
100 kilomètres, l'azote est presque
complètement ; sa qualité est seulement
1 % ; celle de l'hydrogène est de 99 %.

La quantité qui reste est un peu plus que
la proportion s'accroît jusqu'à nos plus
hautes limites de notre atmosphère ; le cor-
donnement dans l'air. Pour ne pas confon-
dre avec la gaz du soleil, Wegener la nomme
géocorona.

A 30 kilomètres, le géocorona existait
jusqu'à 10 %, à 100 kilomètres 20 %, à 200
kilomètres 50 % avec la même quantité
d'hydrogène. Plus haut la quantité de géo-
corona grandit toujours et ce gaz existe
très haut au delà de l'altitude de 500 kilo-
mètres.

Il est compréhensible que le densité de l'at-
mosphère à ces hauteurs soit extrêmement
faible. La pression égale à 60 kilomètres
une hauteur de 0 m/m 108 de mercure ; à
80 mètres 0 m/m 0182 ; à 140 m/m 0 m/m 0018
à 300 kil. 0 m/m 00029 et à 500 kil. 0 m/m 00182.

De nombreux faits montrent des preuves
de la théorie de Wegener.
Nous avons parlé de la raréfaction des sons
sur une haute couche d'hydrogène. Voilà les
faits que livre l'observation des météores.

Les étoiles filantes ou météores sont, com-
me on le sait, des parcelles solides venues
des espaces interplanétaires, et qui pénètrent
notre atmosphère à cause de l'attraction ter-
restre. Leur rapidité au début est environ 250
kilomètres par seconde ; le frottement con-
tre les gaz de notre atmosphère les chauffe et
l'écrouille devient rapidement incandescent
en laissant derrière lui une traînée de
gaz lumineux, et en même temps il se dé-
compose en petites particules, à son
contact. Après un temps plus ou moins
long, ces masses aperçues disparaissent.

L'incandescence de ces masses commeu-
ent très haut, au moins à 50 kilomè-
tres, et même beaucoup plus haut. Pour ce
qui est des étoiles filantes, le phénomène a
lieu entre 150 et 300 kilomètres.
Grâce aux photographies des spectres la-
biés.

COLONIES DE VACANCES et Mutualités Scolaires

L'œuvre dans le Nord, la Seine, l'Oise...

M. Edouard Petit, le sympathique inspec-
teur général de l'enseignement, s'est fait
l'apôtre de l'union des sociétés scolaires de
secours mutuel et des centres de grand air.
Il n'a cessé de recommander cette union
d'autant plus que le Congrès de la Li-
gue de l'enseignement, des Colonies de Va-
cances, de la mutualité, de l'hygiène sociale,
etc.

Il y a quelques jours encore, dans la bulle
de l'abbé dominiote de la Ligue de l'ensei-
gnement, M. Petit, inspecteur général à
Paris, dans une conférence consacrée aux
bureaux des mutualités scolaires de la Sei-
ne, exposait les principales raisons qui mi-
litaient en faveur de cette collaboration tra-
ditionnelle. La « Ligue du Nord » les a dé-
veloppées à cette même place.

Malgré les Congrès et une active propa-
gande, peu de mutualités scolaires con-
naissent les avantages de ces sociétés dispo-
nibles à l'envoi au grand air de leurs jeu-
nes membres le plus débiles, « substituant
ainsi la méthode préventive à la méthode
curative ».

Personne n'ignore que les sommes affectées
au secours de malades sont loin d'être
absorbées, surtout dans les grands centres
c'est-à-dire ceux que la question du loyer le
plus préoccupé. Nous pourrions citer des ex-
emples de ces sociétés qui ne trouvent pas
le moyen de faire vivre au grand air leurs
enfants de retraite ou de leur famille, sui-
vant le régime des sociétés ; mais, comme
il est inutile de le dire, nous ne le faisons
pas.

Personne n'ignore que les sommes affectées
au secours de malades sont loin d'être
absorbées, surtout dans les grands centres
c'est-à-dire ceux que la question du loyer le
plus préoccupé. Nous pourrions citer des ex-
emples de ces sociétés qui ne trouvent pas
le moyen de faire vivre au grand air leurs
enfants de retraite ou de leur famille, sui-
vant le régime des sociétés ; mais, comme
il est inutile de le dire, nous ne le faisons
pas.

Il nous est arrivé souvent d'entendre dire
que la mutualité scolaire est une chose
lourde de grand air en est une autre. Ce-
pendant, si l'on veut en faire une chose
lourde, on peut le faire. Ce n'est pas la
question de la mutualité scolaire, mais la
question de l'hygiène sociale, de l'hygiène
de l'éducateur qui est une chose de grand
air.

Il nous est arrivé souvent d'entendre dire
que la mutualité scolaire est une chose
lourde de grand air en est une autre. Ce-
pendant, si l'on veut en faire une chose
lourde, on peut le faire. Ce n'est pas la
question de la mutualité scolaire, mais la
question de l'hygiène sociale, de l'hygiène
de l'éducateur qui est une chose de grand
air.

LES LOIS SOCIALES LE MATIN LA LOI MILITAIRE L'APRES-MIDI la Chambre emploie bien son temps.

La Chambre des députés a tenu hier deux
séances, la première, celle du matin com-
mencée à 10 heures, la seconde, celle de l'après-
midi, consacrée à la réforme militaire.

L'ordre du jour appela la discussion de
la proposition de loi adoptée par le Sénat,
sur le repos des femmes en couches.

M. Combarieu, président de la Commission,
rapporta l'urgence, à laquelle nul ne fait
difficulté.

M. Engerand a le premier la parole dans
la discussion générale. Il expose que le but
du projet est d'assurer la protection de la
femme en couches, de lui permettre de
travailler sans gêne, sans avoir à se pré-
occuper de l'entretien de ses enfants, sans
avoir à se soucier de la santé de ses enfants,
sans avoir à se soucier de la santé de ses
enfants, sans avoir à se soucier de la santé
de ses enfants.

M. Combarieu a le premier la parole dans
la discussion générale. Il expose que le but
du projet est d'assurer la protection de la
femme en couches, de lui permettre de
travailler sans gêne, sans avoir à se pré-
occuper de l'entretien de ses enfants, sans
avoir à se soucier de la santé de ses enfants,
sans avoir à se soucier de la santé de ses
enfants, sans avoir à se soucier de la santé
de ses enfants.

M. Combarieu a le premier la parole dans
la discussion générale. Il expose que le but
du projet est d'assurer la protection de la
femme en couches, de lui permettre de
travailler sans gêne, sans avoir à se pré-
occuper de l'entretien de ses enfants, sans
avoir à se soucier de la santé de ses enfants,
sans avoir à se soucier de la santé de ses
enfants, sans avoir à se soucier de la santé
de ses enfants.

M. Combarieu a le premier la parole dans
la discussion générale. Il expose que le but
du projet est d'assurer la protection de la
femme en couches, de lui permettre de
travailler sans gêne, sans avoir à se pré-
occuper de l'entretien de ses enfants, sans
avoir à se soucier de la santé de ses enfants,
sans avoir à se soucier de la santé de ses
enfants, sans avoir à se soucier de la santé
de ses enfants.